

# L'oracle désavoué – Montesquieu selon Sainte-Beuve, ou les Lumières sans la politique

---

Prenons *L'Esprit des lois* pour ce qu'il est, une œuvre de pensée et de civilisation. Ce qu'il y a de beau chez Montesquieu, c'est l'homme derrière le livre.

Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*

Parmi les auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle qui apparaissent dans les *Causeries du lundi*, Montesquieu est, en 1852, presque le dernier<sup>1</sup>, mais il est aussi celui qui permet de développer le plus explicitement une des grandes idées polémiques de Sainte-Beuve : l'imprudence historique des Lumières, par goût des systèmes et de la chimère politique inadaptée aux conditions concrètes. Ce thème n'est pas nécessairement contre-révolutionnaire : à peu près à la même époque, en 1856, *L'Ancien Régime et la Révolution*, de Tocqueville, analyse les conditions (absence de pouvoir effectif des écrivains, séparation du champ intellectuel et du champ politique) qui, sous l'Ancien Régime, orientent la réflexion sur les institutions dans le sens d'une « politique abstraite et littéraire »<sup>2</sup>, dont les thèmes contestataires sont coupés du réel et menacent sans le savoir tout le système d'une destruction complète.

Rattaché à cette lignée philosophique rendue responsable de la Révolution, Montesquieu n'est guère épargné : trop léger, irréligieux, doc-

1. L'activité critique de Sainte-Beuve s'étend sur un laps de temps considérable (1827-1869). Les *Lundis* sont formés d'une série d'articles hebdomadaires pour *Le Constitutionnel* (1849-1852).

2. Alexis de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, GF-Flammarion, 1988, p. 230.

trinaire de l'histoire plein de «sécheresse»<sup>3</sup>, il ne vaut apparemment guère mieux que les matérialistes athées et autres sensualistes sans âme voués ailleurs aux gémonies par un Sainte-Beuve que l'expérience traumatisante des journées de 1848 a achevé de verser dans le camp conservateur. La filiation qui va des Lumières aux socialistes, en passant par la Révolution, court le long du solide fil de la pensée libérale, qui a tenu le haut du pavé en cette première moitié du siècle et se trouve ici mise implicitement en procès à travers la figure de Montesquieu. Le grand livre de Roger Fayolle a montré que les Lumières selon Sainte-Beuve étaient d'abord celles par qui les révolutions surgissent. Dans cette perspective se comprend la diabolisation panique de l'après-1848: «Dans la société française de 1850, mal guérie des menaces du socialisme, le libéralisme même de Montesquieu apparaît comme une dangereuse fantaisie.»<sup>4</sup>

Il ne saurait être question pour nous de reprendre les analyses indiscutables de Roger Fayolle. Nous voudrions seulement explorer plus avant ce qui est en jeu dans le déni du Montesquieu politique qui se donne à lire chez Sainte-Beuve: non seulement l'affirmation d'une méthode critique (l'homme et le style d'abord) ou d'un point de vue idéologique sur la pensée même du siècle «philosophique», mais une réflexion sur la *tribune des Lumières*: monstre sacré, référence incontournable de toute une école politique, Montesquieu le modéré n'est peut-être pas le pire des visionnaires (il n'est pas placé dans l'enfer des bibliothèques au même titre que Rousseau ou Diderot), mais sa *situation* dans le champ intellectuel du XIX<sup>e</sup> siècle conduit à stigmatiser une manière d'écrire qui en appelle au jugement de l'opinion et se constitue, parfois à son corps défendant, en modèle pour la pratique politique. S'il est bien un Montesquieu dont Sainte-Beuve ne veut pas entendre parler, c'est, pour reprendre une formule parue dans *Le Fédéraliste*, «l'oracle du gouvernement constitutionnel»<sup>5</sup>. Mais pour exercer cette censure, il faut arracher Montesquieu à l'histoire de son temps, le rendre résolument inactuel.

Attachons-nous d'abord à repérer la stratégie argumentative de Sainte-Beuve. Tout un réseau d'implicites et de présuppositions se crée autour de la question préliminaire: «En parcourant en bien des sens le champ du

3. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, VII, Paris, Garnier, 1928, p. 52.

4. Roger Fayolle, *Sainte-Beuve et le XVIII<sup>e</sup> siècle ou comment les révolutions arrivent*, Paris, Armand Colin, 1972, p. 343.

5. Cité par Lucien Jaume, *L'Individu effacé ou le Paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997, p. 365.

dix-huitième siècle, j'ai mainte fois rencontré le grand nom et l'imposante figure de Montesquieu, et je ne m'y suis pas arrêté. Pourquoi?»<sup>6</sup> Qui, en effet, n'a pas parlé ou écrit sur Montesquieu en 1852? Comment y échapper? Sainte-Beuve évoque des éloges, mais ne cite aucun auteur, et surtout pas D'Alembert. Il ne se réfère qu'en passant à Destutt de Tracy, dont il connaît le commentaire sur le livre XI de *L'Esprit des lois*, et pour cause: son objectif n'est pas de proposer une lecture de philosophie politique, qui impliquerait de resituer clairement Montesquieu dans le cadre de la tradition libérale. Il ne dit rien non plus de Benjamin Constant. Silence éloquent, que nous devons analyser. Sainte-Beuve se déclare paralysé par celui qui fait partie «de ces hommes qu'on n'aborde qu'avec crainte, à cause du respect réel qu'ils inspirent et de l'espèce de religion qui s'est faite autour d'eux»<sup>7</sup>. C'est assez dire qu'il n'ignore pas la prégnance de ce que Jean Starobinski appelle «le profil glorieux» de Montesquieu<sup>8</sup>, mais aussi que la sacralisation de la figure (la «religion») se distingue soigneusement de l'ordre du réel.

Ainsi s'instaure un subtil paradoxe énonciatif: imposant, écrasant presque, objet d'une juste vénération, Montesquieu semble réclamer l'hommage dû aux grands hommes, et cependant tout va être fait pour dégager cet hommage de l'apparat traditionnel propre à l'exercice d'admiration. Sainte-Beuve prétend avoir attendu une «occasion», mais il ne précise à aucun moment de quelle nature elle est, et on ignore finalement ce qui l'a décidé à prendre la plume. Et si cette occasion était d'abord l'époque? En cette première année finissante du Second Empire, la réaction a triomphé, l'ordre est revenu, l'échec des libéraux sera bientôt complet: c'est donc le moment rêvé, hors des passions politiques, pour revenir sur une des figures qui ont tant nourri ces passions, et en neutraliser ainsi non la valeur intellectuelle intrinsèque, mais la *présence* dans le champ politique<sup>9</sup>. On l'arrache donc à sa postérité libérale.

Ce Montesquieu «dépassionné» ne saurait donc davantage appartenir à cet autre temps de luttes et de contestations qu'orchestrèrent les Lumières et dont hérite, aux yeux de Sainte-Beuve, le libéralisme politique. La biographie vient ici au secours de l'idéologie. Le portrait moral, d'abord: Sainte-Beuve nous présente un homme que son élévation d'esprit place au-

6. Sainte-Beuve, ouvr. cit., p.41.

7. Passage cité.

8. Jean Starobinski, *Montesquieu par lui-même*, Paris, Seuil, 1994, p. 7.

9. Pour se faire une idée de l'influence de Montesquieu dans les débats institutionnels de la première moitié du siècle, en particulier dans les discussions sur l'organisation du pouvoir judiciaire, on pourra se reporter au livre de Lucien Jaume, cité ci-dessus, note 5.

dessus des partis et des coteries, et cite à l'appui un témoignage défavorable de M<sup>me</sup> Geoffrin<sup>10</sup>. Il laisse ainsi entendre que Montesquieu appartient à une génération qui précède celle des encyclopédistes, et le dédouane du même coup de cette tendance «complotieuse» et sectaire qui, à ses yeux, constitue le caractère diabolique des «philosophes» et s'incarne chez lui dans le personnage de Voltaire. La chronologie confirmera l'analyse: reprenant le récit qu'en donna Grimm dans la *Correspondance littéraire*, il rappelle qu'à l'enterrement de Montesquieu, en 1755, Diderot fut le seul philosophe à suivre le convoi, et tire la conclusion qui s'impose: «Le dix-huitième siècle, qui allait marcher bientôt avec ensemble et prosélytisme comme un seul homme [...] n'était pas encore enrôlé ni même debout à la date où mourut Montesquieu» (*ibid.*, p. 82).

Il est certain qu'ici, la lecture de Sainte-Beuve peut apparaître comme un exemple de «réfraction des Lumières, une manipulation partisane et engagée de leur message», caractéristique du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>. En l'occurrence, le texte s'efforce de dégager Montesquieu de l'emprise des Lumières militantes, et en particulier de faire le silence sur sa participation à l'entreprise encyclopédique, pourtant avérée. S'il n'est pas question, par exemple, de citer le nom de D'Alembert au titre des éloges existants, c'est parce que le philosophe y tire la figure du seigneur de La Brède du côté du combat des Lumières<sup>12</sup>. Sainte-Beuve ne veut pas de ce Montesquieu «enrôlé», qui n'en finira pas d'être invoqué par le monde politique de la Révolution et de ses héritiers. C'est pourquoi il importe d'abord de dépendre l'homme et l'œuvre de ce contexte daté, de les «déshistoriciser».

Cette dévaluation de la portée politique de Montesquieu se donne les armes d'une méthode critique déjà éprouvée, et dont on connaît l'influence sur la réorganisation des études littéraires. L'ordre de présentation adopté suit la chronologie de la vie de Montesquieu, mais il permet surtout de retarder le commentaire de la grande œuvre de philosophie politique, au profit de la biographie. Sainte-Beuve a en effet donné deux livraisons au *Constitutionnel*, qui obéissent strictement à cette bipartition (18 et 25 octobre 1852). Il faudrait relever les «biographèmes» qui obéissent ainsi à une logique de neutralisation du pouvoir contestataire, inscrit dans l'histoire politique au long cours, de *L'Esprit des lois*; on pourrait définir

10. Sainte-Beuve, ouvr. cité, p. 81.

11. Raymond Trousson, «La réfraction des Lumières au XIX<sup>e</sup> siècle», présentation des Actes du colloque, *Œuvres et critiques*, X, 1, 1985, p. 6.

12. Rappelons que le texte de D'Alembert est placé en tête du tome V de l'*Encyclopédie*, en 1755.

13. Sainte-Beuve, ouvr. cité, p. 45.

cette logique par le souci de peindre Montesquieu comme un homme d'étude, peu apte aux charges pratiques<sup>13</sup>, et plus soucieux de spéculation intellectuelle que d'observation<sup>14</sup>. Il devient ainsi un homme «à systèmes», qu'on peut critiquer parce que, conformément à l'esprit chimérique des Lumières, il bâtit des théories irréalistes qui serviront de caution aux destructeurs à venir de l'ordre; et, pour refuser toute légitimité à ce passage de la théorie à la pratique, Sainte-Beuve aura préalablement rappelé à ses lecteurs que Montesquieu lui-même, par *caractère*, n'avait rien qui lui donne compétence pour proposer des programmes d'action.

Hors du temps, l'homme de La Brède? Si son œuvre n'est pas le «livre utile» dont parle D'Alembert, c'est-à-dire un modèle de législation à exploiter, qu'est-elle donc? La réponse de Sainte-Beuve est très claire: «La politique ne s'apprend point par les livres» (*ibid.*, p. 78). Ce que le critique analyse, ce sont moins les idées de *L'Esprit des lois* que la logique d'une réception qui révèle l'existence d'un espace public, au XVIII<sup>e</sup> siècle, construit sur l'interrelation active des textes et de l'opinion. En termes staëliens, Sainte-Beuve suit le destin du livre de Montesquieu comme influence de la littérature «dans ses rapports avec les institutions sociales»:

Le mot de M<sup>me</sup> Du Deffand: Ce n'est pas *l'Esprit des lois*, c'est *de l'esprit sur les lois*, est un mot qui pouvait être vrai dans la société particulière de Montesquieu, mais qui cessait de l'être au point de vue du public et du monde. Le public voit les choses plus dans leur ensemble, et quand il y a un souffle supérieur et une haute empreinte dans une œuvre, il suppose à l'auteur de la raison sur tous les points, et il se prête à l'impulsion qu'il en reçoit<sup>15</sup>.

Analyse aiguë, qui pénètre remarquablement la transformation du statut de la parole intellectuelle au siècle des Lumières. La vieille M<sup>me</sup> Du Deffand, qui a protégé en son temps Voltaire, est déjà d'un autre monde. Son salon, qui va être durement mis à mal par celui de Julie de Lespinasse, consacre le règne d'une sociabilité toute classique de «l'esprit», mais le temps des luttes philosophiques dépasse celui des «bons mots». S'il est un reproche que Sainte-Beuve entend adresser à Montesquieu, c'est sans doute de n'avoir pas perçu avec toute la lucidité nécessaire cette transfor-

14. *Ibid.*, p. 47. Sainte-Beuve rapporte ici quelques lignes d'un mémoire du jeune Montesquieu pour l'Académie de Bordeaux: «Celui qui ne saura pas faire un système comme Newton fera une observation avec laquelle il mettra à la torture ce grand philosophe. Cependant Newton sera toujours Newton, c'est-à-dire le successeur de Descartes, et l'autre un homme commun, un vil artiste, qui a vu une fois et n'a peut-être jamais pensé.»

15. *Ibid.*, p. 72. Au fond, Sainte-Beuve se montre ici disciple de l'auteur des *Considérations sur la Révolution française* (1818), un des livres de M<sup>me</sup> de Staël qu'il admire tout particulièrement, et où elle définit le règne de «l'opinion publique» comme dynamisme essentiel à l'origine de la transformation révolutionnaire.

mation historique : « Montesquieu ne dit pas assez à ceux qui le lisent : « Pour considérer l'histoire avec cette réflexion et avec cette suite, et pour en raisonner si à l'aise et de si haut, vous n'êtes pas, je ne suis pas moi-même un homme d'État » (*ibid.*, p. 78). En d'autres termes, si Montesquieu lui-même ne s'est pas pris pour un politique parce qu'il était écrivain – travers, on l'a vu, dont Sainte-Beuve l'a dédouané – il n'a pas assez pris garde que d'autres le feraient à sa place.

La vraie raison de l'intervention de Sainte-Beuve est là : au public, aux lecteurs, il va présenter un Montesquieu affranchi de ce côté « brûlant », et suggérer en critique littéraire une sacralisation différente de l'écrivain, pour ainsi dire apolitique. En somme, il reconstruit par sa propre place dans l'espace public (n'oublions pas qu'il est ici aussi un journaliste) un autre exercice de l'opinion. *L'Esprit des lois* devient ainsi un répertoire pour morceaux choisis : « Tout cela dit, il reste l'œuvre de génie : des chapitres comme ceux d'Alexandre et de Charlemagne consolent de tout<sup>16</sup>. » Il est reconduit dans la sphère purement intellectuelle du débat d'idées, et fournit de la matière pour disserter plutôt que des méthodes de gouvernement : « *L'Esprit des lois* est un livre qui n'a plus guère d'autre usage que ce noble usage perpétuel de porter l'esprit dans la haute sphère historique et de faire naître une foule de belles discussions » (*ibid.*, p. 79).

Cette *perpétuité* qui l'arrache aux vicissitudes de l'histoire est aussi ce qui le reconduit de l'utile (l'écrivain exerçant un magistère social) au beau : sous la plume de Sainte-Beuve, Montesquieu devient un *classique*, qui survit dans la mémoire collective comme un modèle de style et un réservoir de citations : « citer Montesquieu, en détacher un mot qu'on place dans un écrit, cela honore » (*ibid.*, p. 44). Si, dès son premier article, Sainte-Beuve insiste sur l'admiration que Montesquieu porte aux Anciens, n'est-ce pas aussi pour l'exclure d'une modernité dérangeante ? Dans un article d'octobre 1850 consacré à la notion de classique en littérature, l'auteur des *Lundis* le définit d'abord comme un moraliste capable de peindre une « passion éternelle », ensuite comme un écrivain capable de s'exprimer « dans un style à lui et qui se trouve aussi celui de tout le monde, dans un style nouveau sans néologisme, nouveau et antique, aisément contemporain de tous les âges »<sup>17</sup>. Montesquieu parmi les classiques, cela signifie donc que son œuvre est ramenée à du reconnaissable, à cet universel sub-

16. *Ibid.*, p. 76. Ce traitement de Montesquieu trouvera un écho évident dans les programmes d'étude proposés par la réforme Duruy de 1866.

17. *Aperçus critiques de l'œuvre de Charles-Augustin Sainte-Beuve*, textes choisis et présentés par Gisèle Corbière-Gille, Paris, Nouvelles Editions Debresse, 1973, p. 326.

jectif propre à la critique beuvienne et qu'une longue tradition scolaire accolera aux grands auteurs du programme avec l'estampille « humain et vrai ».

Ces grandes vérités du cœur humain, qui n'ont plus rien à voir avec la politique, puisqu'elles transcendent l'histoire, chaque auteur les retrouve à sa façon. Il y a une « manière » Montesquieu, que Sainte-Beuve définit pour l'essentiel par le pouvoir régénérateur de la langue : « Montesquieu affecte de rendre leur sens exact et propre à quantité de mots » (Sainte-Beuve, ouvr. cité, p. 64). Remarquons en passant que cette régénération est *restauration*, et qu'elle se situe par conséquent aux antipodes de l'innovation néologique qui marque en particulier la langue révolutionnaire<sup>18</sup>. Quel meilleur point de vue, pour parler du conservatisme de Montesquieu, que celui du style ? Roger Fayolle a bien montré que dans le domaine strictement politique, Sainte-Beuve, qui entend critiquer à travers lui la filiation entre Lumières et Révolution, n'a pas intérêt à évoquer le Montesquieu réactionnaire, attaché aux prérogatives de la noblesse et plutôt partisan de la thèse « germaniste » de Boulainvilliers<sup>19</sup>.

Reste que la langue elle-même peut être dangereuse. Lorsque Sainte-Beuve se penche sur l'écriture de Montesquieu, son admiration fait la part des choses entre deux modalités du discours que l'on pourrait définir, à la manière staëlienne, comme manière stylistique d'une part, qui n'engage pas la force des idées, et comme éloquence républicaine d'autre part. Ce que M<sup>me</sup> de Staël confie au style, c'est la charge d'émouvoir pour entraîner la conviction philosophique<sup>20</sup>. Mais Sainte-Beuve, toujours soucieux de nier cette fonction pour ainsi dire performative de l'écriture, qui la lie à l'action, ne l'entend pas de cette oreille. Il semble ainsi regretter la puissance rhétorique de Montesquieu et sa faculté d'emportement, qui excite l'imagination politique du public, et cite à ce propos une remarque de Joubert : « Il semble, a dit de lui un critique sagace, enseigner l'art de faire des empires ; on croit l'apprendre en l'écoutant ; et, toutes les fois qu'on le lit, on est tenté d'en construire un » (Sainte-Beuve, ouvr. cité, p. 78). Cette séduction redoutable du style, que M<sup>me</sup> de Staël, dans la perspective perfectibiliste qui est la sienne, relie aux progrès de la philosophie, doit être

18. Il faudrait toutefois nuancer cette répartition un peu manichéenne : la *Néologie* de Louis-Sébastien Mercier (1801), par exemple, se donne clairement comme une entreprise de régénération liée à l'événement révolutionnaire, mais elle se fonde aussi sur une philosophie « primitiviste » du langage qui se propose de retrouver son énergie disparue.

19. R. Fayolle, ouvr. cité, p. 328.

20. M<sup>me</sup> de Staël, *De la littérature dans ses rapports avec les institutions sociales*, Paris, Garnier, 1998, p. 389.

contrebalancée; la ramener à la figure rassurante et figée d'un classique à imiter, c'est nier au style son inscription dans une histoire orientée par l'émancipation politique, et le reconduire à l'expression d'un modèle rhétorique traditionnel.

Dans cette neutralisation du Montesquieu politique, il faut lire la position idéologique d'un Sainte-Beuve qui, de ce point de vue, est proche de la contre-révolution doctrinale (on pense en particulier à Joseph de Maistre, figure qu'il affectionne et à laquelle il consacre un de ses plus amples portraits). Roger Fayolle la définit en ces termes: «Montesquieu, ou l'imprudence du législateur optimiste»<sup>21</sup>. Dans la suite de ses deux articles sur l'auteur de *L'Esprit des lois*, écrite avec une mesure et une bienveillance souvent admirative, on peut en effet repérer une inflexion majeure du propos vers la moitié du second texte: «Mais, au milieu de tout ce qu'a prévu et deviné Montesquieu [...] il lui a manqué d'avoir vu une révolution» (Sainte-Beuve, ouvr. cité, p. 67). C'est ce manque d'expérience qui en fait un imprévoyant, qui n'a pas mesuré ce que pouvaient devenir ses idées dans un contexte de désordre absolu.

Pourtant, Sainte-Beuve ne va pas jusqu'à mettre Montesquieu dans le même panier d'infamie que Rousseau. De nombreuses notations l'exemptent en particulier de toute tentation subversive, ce qui est encore une manière d'interdire certaines lectures: encore une fois, il nous semble que le problème posé par la figure de Montesquieu est moins celui des Lumières «préparatrices» de la Révolution que celui de leur réception comme magistère intellectuel exercé directement dans la sphère du pouvoir. Sainte-Beuve prend très clairement en compte la *modération* de la pensée de Montesquieu, qui définit la nature même de son libéralisme. Lucien Jaume rapporte ainsi, à titre d'illustration, une notation célèbre des *Pensées*: «Tout gouvernement modéré, c'est-à-dire où une puissance est limitée par une autre puissance, a besoin de beaucoup de sagesse pour qu'on puisse l'établir, et de beaucoup de sagesse pour qu'on puisse le conserver.»<sup>22</sup>

De ce point de vue, Sainte-Beuve ne fait pas entièrement silence sur la question libérale, mais il la gauchit singulièrement. Rappelons d'abord, pour illustrer ce que nous venons de dire, que son Montesquieu n'est nullement un père *volontaire* de la Révolution: «l'esprit qui a dicté les *Lettres*

21. R. Fayolle, ouvr. cité. Il s'agit du titre du neuvième chapitre.

22. Cité par L. Jaume, ouvr. cité, p. 544. Cette définition de la modération comme marque distinctive d'un libéralisme fondé sur la «balance» des pouvoirs rejoint celle de Raymond Aron. Voir *Les Étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1985, p. 41.

*persanes* ne poussera jamais les choses à l'extrémité du côté des réformes et des révolutions populaires» (Sainte-Beuve, ouvr. cité, p. 56). Pourtant, est arrivé ce qu'il n'a pas voulu : ici Sainte-Beuve rejoint l'analyse de M<sup>me</sup> de Staël à propos de Voltaire, lorsqu'elle remarque que, pris par ses propres intérêts et soucieux de les préserver, il n'a pas vu que son entreprise destructrice les emporterait aussi<sup>23</sup>. Il n'est donc pas question ici de la thèse du « complot des Lumières », mais bien plutôt d'une sorte de contradiction objective : Montesquieu n'a pas vu qu'il sciait la branche sur laquelle il était assis<sup>24</sup>.

Pour concilier sa vision d'un Montesquieu « imprudent » avec celle d'un Montesquieu modéré, Sainte-Beuve donne une interprétation spécifique de la modération libérale, qui suppose autant de vertu dans les gouvernants que dans les gouvernés : « J'ai dit le défaut radical que je crois à la politique de Montesquieu : il met la moyenne de l'humanité, considérée dans ses données naturelles, un peu plus haut qu'elle n'est » (Sainte-Beuve, ouvr. cité, p. 76). Sainte-Beuve lui oppose Machiavel, dont la conception cynique de la nature humaine est nourrie d'une expérience concrète de la violence politique. Ce pessimisme historique, qui démarquait déjà, dans les années 1820, le jeune Sainte-Beuve de ses collègues du *Globe*<sup>25</sup>, est sans doute aussi coloré d'une légère pointe de jansénisme. Il interdit en tous cas de donner une dimension messianique à la conception de l'histoire selon Montesquieu, et Sainte-Beuve peut sans doute penser ici à son ancien compagnon Pierre Leroux.

Que Montesquieu lui-même n'ait pas voulu la Révolution, c'est un fait que l'on ne peut que prendre pour ce qu'il est : une constatation rétrospective, et de toutes façons anachronique. Qu'il se soit imprudemment inscrit dans le jeu du magistère politique de l'écrivain ne dépendait pas davantage de lui : renvoyons seulement à la belle préface de *L'Esprit des lois*, où la fonction commune de l'écrivain et du législateur n'est pas la pratique du pouvoir, mais la tâche de *rappeler* l'homme à lui-même, à ses devoirs fondamentaux, au nom de sa capacité à se perfectionner : « L'homme, cet être flexible, se pliant dans la société aux pensées et aux impressions des autres, est également capable de connaître sa propre nature, lorsqu'on la lui

23. M<sup>me</sup> de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, Paris, Tallandier, 1983, p. 79-80.

24. Le terme de « contradiction objective » rappelle volontairement la terminologie marxiste. La thèse d'un Montesquieu victime de la « ruse de l'histoire » est en particulier celle de Louis Althusser.

25. Voir Jean-Jacques Goblot, *La Jeune-France libérale. Le Globe et son groupe littéraire (1824-1830)*, Paris, Plon, 1995, p. 273.

montre, et d'en perdre jusqu'au sentiment, lorsqu'on la lui dérobe.»<sup>26</sup> Or, c'est précisément cette confiance que n'a plus Sainte-Beuve, pour des raisons proprement historiques.

Montesquieu, qui raisonne sur l'histoire, ne l'a pas *sentie* : nous entrons ici dans une argumentation affective par laquelle le critique se rattache à la sensibilité romantique issue du traumatisme révolutionnaire, et qu'a si exemplairement incarnée Chateaubriand. Lorsqu'il nous peint un Montesquieu historien de cabinet, sur lequel le souffle du monde et de ses violences n'est pas passé, Sainte-Beuve renvoie aussi à l'austère vertu d'un homme qui a toujours préféré le stoïcisme des Anciens à la douceur charitable de cette seule modernité qui est à ses yeux acceptable : celle du christianisme (Sainte-Beuve, ouvr. cité, p. 66). De là ses attaques contre l'irréligion de Montesquieu, qui nous semblent devoir moins à la polémique sur les Lumières athées et libertines<sup>27</sup> qu'à une critique de moraliste situé dans une génération pour laquelle les larmes et l'émotivité ne peuvent pas être le lot de celui qui n'a pas connu l'épreuve suprême de la destruction politique et sociale radicale.

Montesquieu n'appartient pas à l'histoire des modernes, c'est-à-dire à leur désenchantement. Au fond, il est pour Sainte-Beuve «le dernier des écrivains heureux», selon la célèbre formule de Roland Barthes, position à part qui explique peut-être pourquoi le critique, qui a tant étudié le XVIII<sup>e</sup> siècle, le place à la fin de ses *Lundis* : à sa manière, Montesquieu est celui qui permet de faire le bilan du siècle et de ses héritages. S'il y a quelque paradoxe à mettre en accusation un penseur auquel a précisément été déniée l'appartenance aux Lumières militantes, il est dépassé par l'hypothèse d'un Montesquieu mal compris et mal jugé. Sainte-Beuve vise davantage ses contemporains libéraux et son propre siècle, et c'est pourquoi il s'attaque spécifiquement à l'«anglophilie» de Montesquieu, en rappelant l'opinion d'un critique «anglais moderne» selon laquelle *L'Esprit des lois* ne peut en aucun cas être considéré comme un manuel de politique pratique (*ibid.* p. 73). Voilà une lourde pierre dans le jardin de ceux qui, au nom de l'existence de la constitution anglaise, ont cherché chez Montesquieu les moyens d'une application concrète.

Entre la prétention à la pratique de la pensée des Lumières et le libéralisme du XIX<sup>e</sup> siècle, existe un point commun qui tient moins à la parenté

26. Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Paris, GF-Flammarion, 1986, p. 117.

27. Si Sainte-Beuve repère dans les *Lettres persanes* le «cachet de la Régence» et les rapproche de Crébillon fils, c'est pour aussitôt les replacer dans la logique d'un trajet édifiant : Montesquieu a toujours eu les mêmes idées, mais s'est élevé du badin au sérieux progressivement, et a donc échappé à cette filiation infâmante.

idéologique proprement dite qu'à une conception particulière de l'utilité de la théorie : de même que les philosophes ont prétendu inscrire leurs projets dans l'espace politique réel de leur temps, les modernes libéraux ont cru qu'on pouvait transplanter un modèle idéalisé de constitution (celle de l'Angleterre) en France, sans se soucier des conditions spécifiques qui régissent l'ordre social et la culture politique de ce pays. La figure de Montesquieu se situe à l'exacte jonction de ces deux erreurs d'appréciation. Le péché capital de l'auteur de *L'Esprit des lois* n'est pas le radicalisme révolutionnaire, mais bien plutôt la nature de ses admirations, qui le portent à la sacralisation d'un ordre politique inassimilable à la France.

Certes, si Montesquieu se rattache à cette part maudite des Lumières, c'est sans doute par défaut de conviction religieuse, dans la mesure où elle le conduit à croire qu'il est possible de trouver les lois de l'histoire à l'aide de la seule raison. Cette ambition démiurgique ouvre pour lui sur l'*hybris* par excellence, le désir d'invention de la politique qui a mû les penseurs des Lumières. Dans son article sur Volney, il citera précisément cette phrase de Sieyès : «La politique est une science que je crois avoir achevée» (*ibid.*, p. 413). Plus profondément, le choix de parler de Montesquieu, ce modéré placé par son caractère au-dessus des passions, pour parler de la politique des Lumières et de son excessif orgueil, obéit à une stratégie complexe de désaveu.

D'une certaine manière, Sainte-Beuve a ici pu parler des Lumières à partir de ce qui est hors d'elles. Montesquieu tel qu'en lui-même, cet objet neuf que le critique prétend offrir au public, doit impérativement être dégagé de tout ce qui peut le rattacher à l'histoire politique à partir de 1789. Il n'est ni un modèle pour les libéraux, ni un des hérauts du combat philosophique. Mais il est le seul à partir duquel on puisse proposer un procès des Lumières en regardant son œuvre politique, ce qui, on le sait, a été impossible à Sainte-Beuve avec Rousseau (dont il ne retient que le lyrisme) ou Diderot (étudié pour son œuvre esthétique). La raison en est que l'erreur profonde de Montesquieu peut être imputée à sa modération même, qui lui fait commettre une erreur d'appréciation sur la nature morale de l'homme.

Mais à partir de ce jugement de moraliste, c'est bien à la mise en situation historique des textes que s'en prend Sainte-Beuve. Montesquieu n'a sans doute pas préparé la Révolution; mais son œuvre, lue, commentée et suivie d'application, offre le modèle de ce qui permet à toutes les révolutions (y compris et surtout, bien sûr, celle de 1848) d'advenir: le poids accordé aux idées dans la pratique politique, ce règne infernal de «l'opinion publique» qui est au centre de la théorie libérale du gouvernement.

Le vrai Montesquieu, le Montesquieu immortel, n'est pas l'homme de ces récupérations abusives. À sa façon, Sainte-Beuve a raison : en arrachant l'œuvre du célèbre juriconsulte à une conception du politique fondée sur la *prise de pouvoir*, il pointe justement son appartenance à une tradition philosophique où la question du gouvernement reste liée à la notion classique de *loi*.

Ni libertin, ni sujet aux mesquineries de caractère, ni révolutionnaire, Montesquieu représente en quelque sorte un XVII<sup>e</sup> siècle «dicible», acceptable, mais c'est au prix d'une mutilation de fond : ne reste que le classique intemporel, dont on lira quelques «belles pages». À cette condition peut se jouer la vraie critique idéologique de Sainte-Beuve : elle consiste à refuser la portée subversive de la lecture des philosophes, à nier les emplois à des fins contestataires directes des textes, pour les figer dans une fonction purement académique. C'est encore avouer que les livres de Montesquieu brûlent les mains. Mais c'est surtout changer la portée du magistère intellectuel : face à l'ambition des Lumières de faire œuvre utile dans l'espace politique, se dresse la résolution du critique de faire en sorte qu'enfin, l'écrit cesse d'être dangereux.

Florence LOTTERIE  
Paris